

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 22/10/96
N° DE DEPOT : 15675
R.C.S. LYON : 404 322 422
N° DE GESTION: 96 B 00995

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
AUDIT FISCALITE ET CONSEI
LS
28 AV FRANKLIN ROOSEVELT
69120 VAULX EN VELIN

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

AUDIT FISCALITE ET CONSEILS

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs

Siège social : 28 avenue Franklin Roosevelt
69 120 - VAULX EN VELIN

RCS : LYON B 404 322 422

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 2 OCTOBRE 1996.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, et le 2 Octobre 1996, le conseil d'administration s'est réuni sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Emmanuel GELAS
- Antony CALOUCHE
- Patrick DEVILLARD

La séance est présidée par M. Emmanuel GELAS en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis le conseil délibère comme suit, sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration.

AG. Ae

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président expose que pour des motifs d'ordre personnel, il ne désire plus exercer les fonctions de président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande à son conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendu à la société au cours de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de nommer M. Rémi GERARDO, demeurant 49 rue Paul Eluard à VENISSIEUX (69 200) en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

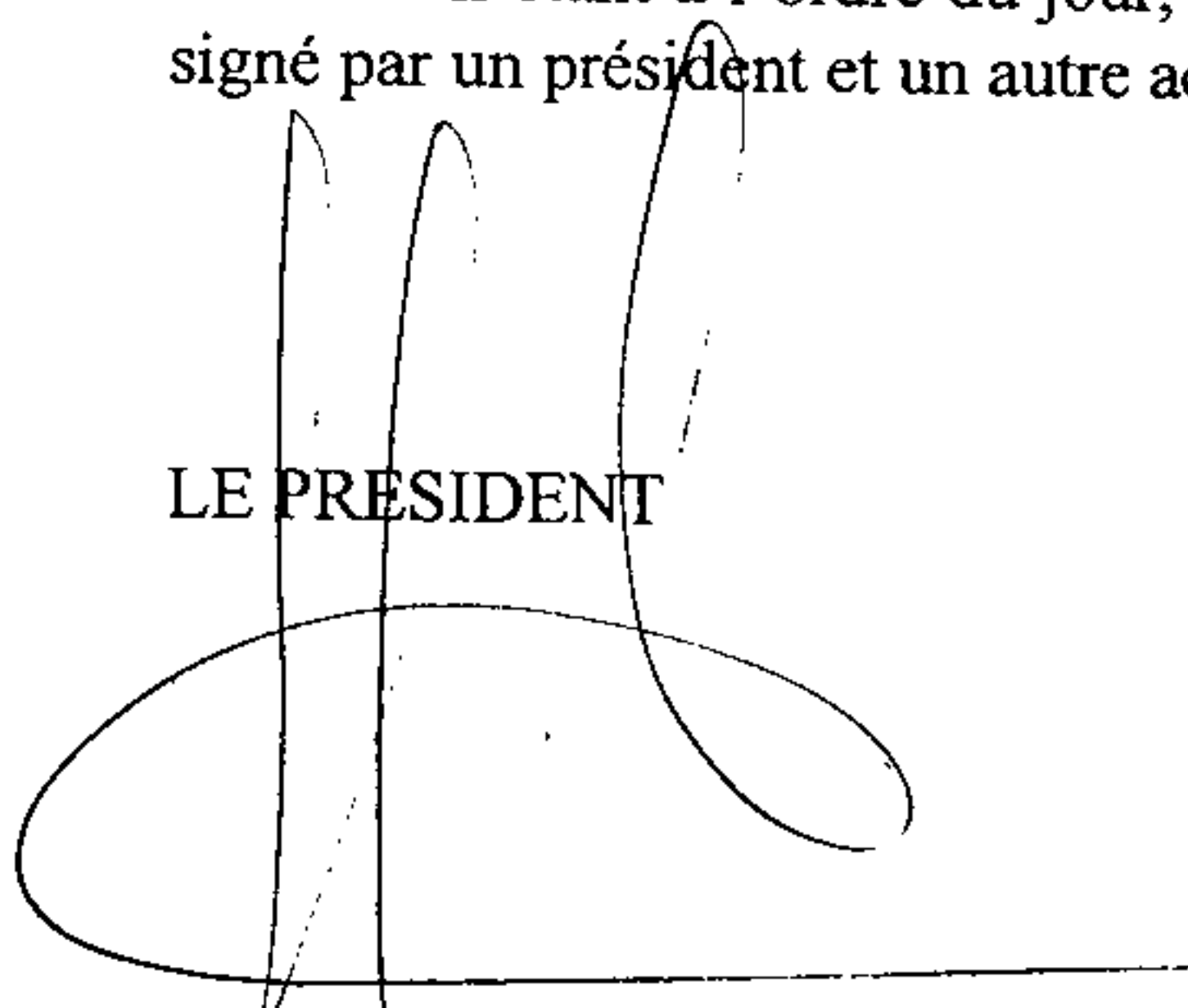
Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Rémi GERARDO déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve expressément au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès verbal a été signé par un président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT



L'ADMINISTRATEUR

